

# La prostitution d'étudiantes AU CŒUR D'UN PROCÈS

► Un site web de rencontre a-t-il profité de la fragilité d'étudiantes sans le sou ? La question a été débattue.

► Pour les uns, le site RichMeet-Beautiful a incité à la débauche et à la prostitution de jeunes filles en mettant en avant les nombreux avantages que des étudiantes pourraient obtenir en fréquentant des hommes plus âgés et pleins aux as. Pour les autres, ce site est un site de rencontre comme d'autres, mettant en avant un certain type de relations et tout ce procès n'est que moralisateur.

Aller à des cocktails, manger dans des restaurants étoilés, accéder à des expositions prestigieuses... Telles étaient les bénéfices d'une relation entre un "sugar daddy" et un "sugar baby" présentés par le site RichMeetBeautiful. Étaient... Car le site est fermé depuis plus d'un an sur décision des autorités belges. Et la procureure a requis, jeudi, devant le tribunal correctionnel de Bruxelles, qu'il le reste.

Toute cette affaire avait débuté en septembre 2017, suite à une campagne de publicité du site de rencontres RichMeet-Beautiful sur les campus de l'ULB. Une remorque publicitaire avait circulé autour de l'université, mentionnant : "Un prêt étudiant ? Sortez avec un sugar

daddy", invitant ainsi des étudiantes en difficulté financière à fréquenter, contre rémunération, des hommes plus âgés et

nantis. Le jury d'éthique publicitaire avait vite fait de juger la publicité contraire à la dignité humaine.

**LA SOCIÉTÉ ÉDITRICE** du site et son patron, Sigurd V., se sont défendus ce jeudi devant le tribunal d'avoir incité à la débauche et d'avoir enfreint la loi belge contre le sexisme dans l'espace public. L'avocat qui les représente, M<sup>e</sup> Éric Cusas, voit dans ce procès l'unique volonté du parquet de faire la morale, sur base d'une "vision caricaturale des relations qui peuvent se nouer" entre deux êtres.

"C'est le procès du libertarisme, du mauvais goût et d'une publicité agressive... Un procès qui veut soulager une morale blessée", a plaidé l'avocat. Ce dernier est allé plus loin en affirmant que l'accusation souhaite faire de son client, Sigurd V., un bouc-émissaire face au phénomène inquiétant de la prostitution de jeunes filles, car il a peut-être fait ressortir "la précarité dans laquelle vivent des étudiantes bruxelloises".

La procureure, elle, a requis six mois de prison avec sursis à l'encontre du gérant du site ainsi que des amendes pénales pour un montant total de 290 000 euros. Verdict le 8 mai prochain.

G. P.

## XRESSO

M<sup>e</sup> Eric Cusas

Avocat de Sigurd V.,  
patron du site  
RichMeetBeautiful.

### "Il s'agit de sexe, alors ça intéresse tout le monde"

#### 1 Considérez-vous que c'est un procès d'intention qui est fait à votre client ?

"Laissons le soin au tribunal de décider ce qu'il estimera approprié mais je pense que les arguments que nous avons soulevés sont pertinents. Je reste persuadé que ce dossier est une occasion de faire un exemple avec une situation déplorable qui a été mise sur le devant de la scène du fait de cette publicité."

#### 2 Vous parlez de la prostitution dans le milieu étudiant ?

"Je dirais que jusque-là tout le monde s'accommodait de choses bien pires qui se passent derrière les murs. Si ce procès peut servir à quelque chose, ce serait peut-être qu'on prenne conscience de l'enjeu de ces étudiantes qui sont dans une situation de détresse telle qu'elles en arrivent à se prostituer pour financer leurs études et subvenir à leurs besoins."

#### 3 Vous plaidez donc l'acquiescement de votre client ?

"Oui, nous plaidons l'acquiescement. Je reste convaincu que c'est un mauvais procès. Il n'y a même pas eu d'enquête (Ndlr le parquet a cité directement Sigurd V. et sa société devant le tribunal). Il s'agit de sexe, alors ça intéresse tout le monde. C'est un procès qu'on a voulu médiatiser pour se donner l'impression d'avoir fait quelque chose par rapport à un phénomène dont mon client n'est pas l'auteur."

Interview > G. P.